

L'an deux mille vingt et un, le 30 septembre à 17h00, le conseil communautaire de l'Agglo Pays d'Issoire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le gymnase de Parent (63270), sous la présidence de Monsieur Bertrand BARRAUD, Président.

Objet : Résiliation du Contrat Enfance Jeunesse et passage en bonus Convention Territoriale Globale

Annexes : convention CTG et son annexe 2 liste des équipements et services soutenus par la collectivité locale

Date de convocation : 24 septembre 2021

Date d'affichage du compte-rendu : 6 octobre 2021

Secrétaire de séance : SERRA Pierre

Rapporteur : MALORON Annie

Nombre de conseillers

En exercice : 121

Présents : 91

- Titulaires : 87

- Suppléants : 4

Absents ayant donné pouvoir : 24

Absents excusés : 6

Votants : 115

PRESENTS AVEC VOIX DELIBERATIVE : (91)

AIGOUY Thierry	DUBESSY Florence	MONTMORY Dominique
PELISSIER Didier (S)	DUBOST Philippe	NICOLLET Michel
ARCHIMBAUD Guy	DUTHEIL Nathalie	NUÑEZ-ORTIN Aurélia
ARNAULT Lionel	FANJUL José	PAGESSE Pierre
BARDY André	FERRARIS Nathalie	PELISSIER Patrick
BARRAUD Bertrand	FERREIRA Fernando	PEREIRA-MAURIAT Christine
BARTHOMEUF Serge	FOUCAULT Marie-Françoise	PETEILH Sandra
BASTIEN Gérard	GARNAVAULT Philippe	PRADIER Laurent
ROUSSEL Denis (S)	GAUDRIAULT Damien	PRUNIER Jean-Pierre
BESSEYRE Fabien	GILBERT Odile	RAVEL Pierre
BESSON Jean-Louis	GOMEZ Jean-Marc	RKINA Mohammed
BCEUF Nicole	GONTHIER Emmanuel	FONTANIVE Pierrette (S)
BOISTARD Philippe	GOUSSARD Bèrèngère	ROUX Bernard
BOURG François	GOYON Guy	RYCKEBOER Christian
BRUN Pascale	HERBST Nadine	SABATIER Gilles
BRUNEL Séverine	HOSMALIN Marc	SAUVANT Jean-Pierre
BRUNETTI Graziella	JAFFEUX Ophélie	BRUN Claudine (S)
CHABRILLAT Frédéric	JAFFEUX Sébastien	SCHUMACHER Emilie
CHALLET Vincent	KINDT Patrick	SERRA Pierre
CHASSANG Jean-Pierre	LABUSSIÈRE Jean-Marc	SUIDUREAU Carine
COLLET Jean-Pierre	LAGARDE Maguy	TEZENAS Olivier
CORRE Jean-Marie	LAMOUREUX Jean-François	THERME Jacques
CORREIA Emmanuel	LAVILLE Philippe	THEVENET Emilie
COSTE Yves	LE MARREC Laurys	TINET Georges
COSTON David	LEGENDRE Denis	TOURLONIAS Vincent
COUDUN Valérie	LEROY Véronique	VALLON Sébastien
CREGUT François	MALORON Annie	VARISCHETTI Martine
CROZE Yves-Serge	MARIANY Marie-Line	VEZON Christophe
DENAIVES Catherine	MASSARDIER Marie-Laure	
DESVIGNES Jean	MEALLET Roger-Jean	
DRUELLE Jean-Claude	MERLEN Bernard	
	METEIGNIER Stéphane	

ABSENTS REPRESENTES (SUPPLEANTS) : (4) ANGLARET Sylviane (PELISSIER Didier) ; BERNARD Jean-Paul (ROUSSEL Denis) ; ROCHETTE Christophe (FONTANIVE Pierrette) ; SAUX Marie-Pierre (BRUN Claudine) ;

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR : (24) ALBARET Christophe à SERRA Pierre ; BARBET Laurent à BRUN Pascale ; BERTHELOT Pascal à VEZON Christophe ; BRONNER Ulrich à PETEILH Sandra ; CHABAUD Christelle à PETEILH Sandra ; COSTON Marie à VARISCHETTI Martine ; DABERT Jean-Claude à MASSARDIER Marie-Laure ; DESCOUTEIX-GENILLIER Juliette à BARRAUD Bertrand ; GUILLAUME Julien à CHALLET Vincent ; LENEGRE Jean-Louis à CORREIA Emmanuel ; LIVET Bertrand à CHALLET Vincent ; LLONG Lucie à MEALLET Roger-Jean ; MAHINC Didier à MASSARDIER Marie-Laure ; PELLEGRINELLI Christophe à LEGENDRE Denis ; PILLON Stéphane à SERRA Pierre ; POJOLAT Marie à VARISCHETTI Martine ; PUECH David à BARRAUD Bertrand ; SALVINI Luc à NICOLLET Michel ; SUTY Lionel à LAVILLE Philippe ; THALAUD François à DUBESSY Florence ; TREHIN Anne-Marie à DUTHEIL Nathalie ; TRILLEAUD Eric à RAVEL Pierre ; WALTER Christian à COSTON David ; ZANIN Nathalie à PELISSIER Patrick ;

ABSENTS EXCUSES : (6) ADMIRAT Nadine ; CHANIMBAUD Lionel ; FRADIN Guy ; GREGOIRE Nathalie ; JEANMOUGIN Isabelle ; LIGNIERE Frédéric ;

*

LE RAPPORTEUR DONNE LECTURE DU RAPPORT SUIVANT

Il est rappelé au conseil communautaire qu'en date du 31 décembre 2019 l'Agglo Pays d'Issoire a signé un Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) pour la période 2019-2022 avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) du Puy-de-Dôme, la Mutualité Sociale Agricole (MSA) du Puy-de-Dôme et la Ville d'Issoire. Le CEJ est un contrat d'objectifs et de co-financement qui contribue au développement de l'accueil destiné aux enfants et aux jeunes jusqu'à 17 ans. Il émane des anciens CEJ signés par les anciennes communautés de communes avant la fusion et permet le financement des structures enfance jeunesse.

L'Agglo Pays d'Issoire a également signé une Convention Territoriale Globale (CTG) avec la CAF du Puy-de-Dôme et la Ville d'Issoire pour la période 2019-2022.

La CTG est une convention de partenariat qui concerne l'ensemble des champs d'intervention sur lesquels la CAF intervient (petite enfance-enfance-jeunesse, soutien à la fonction parentale, animation de la vie sociale, soutien des familles confrontées à des événements fragilisant, accès aux droits et aux services, accès et maintien dans le logement) autour de 3 axes :

- Axe 1 : Promouvoir une offre de service enfance jeunesse équitable et accessible à tous ;
- Axe 2 : Développer l'offre de service liée à l'accompagnement de la fonction parentale ;
- Axe 3 : Répondre aux attentes et besoins des habitants de façon équitable sur l'ensemble du territoire ;

Il est proposé de dénoncer le CEJ, en accord avec la Ville d'Issoire, au 31 décembre 2020 afin de pouvoir bénéficier avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2021 des bonus territoire CTG sur les structures enfance-jeunesse listées dans l'annexe ci-jointe (liste des équipements soutenus par l'Agglo Pays d'Issoire).

La contractualisation des bonus pour les équipements d'accueil de loisirs sans hébergement (ALSH), d'accueil du jeune enfant (EAJE), les Prestations de service Lieu d'accueil Enfants-parents (LAEP) et les Relais Assistants Maternels (RAM) est formalisée par des avenants aux conventions Prestations de services déjà existantes. Le calcul de ces bonus est basé d'une part, sur les financements CEJ des années antérieures appelés « offres existantes » et, d'autre part, sur un barème national forfaitaire pour les développements des équipements relevant de la petite enfance et de la parentalité, appelés « offres nouvelles ».

Il est précisé que des conventions spécifiques seront passées pour les actions de pilotage du Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA) et coordination, le montant des financements étant défini dans la limite des subventions CEJ versées en 2019.

ENTENDU le rapport de présentation ;

*

CADRE REGLEMENTAIRE

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté préfectoral n° 16-02779 en date du 6 décembre 2016 relatif à la création de la communauté d'agglomération « Agglo Pays d'Issoire » ;

VU l'arrêté préfectoral n° 20210642 en date du 12 avril 2021 autorisant la modification des statuts de la communauté d'agglomération « Agglo Pays d'Issoire » au 12 avril 2021 ;

VU la délibération n° 2019/06/15 de l'Agglo Pays d'Issoire en date du 12 décembre 2019 portant sur la validation de la Convention Territoriale Globale (CTG) de service aux familles ;

VU la délibération n° 2020/02/01-AJ de l'Agglo Pays d'Issoire en date du 16 juillet 2020 relative à l'installation du conseil communautaire et à l'élection de Monsieur Bertrand BARRAUD, Président de l'Agglo Pays d'Issoire ;

VU la Convention Territoriale Globale de service aux familles et son annexe 2 ;

CONSIDÉRANT les Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) conclus par l'Agglo Pays d'Issoire avec la CAF, la Ville d'Issoire et la MSA et la Convention Territoriale Globale (CTG) conclue par l'Agglo Pays d'Issoire avec la CAF et la Ville d'Issoire sur la période 2019-2022 ;

CONSIDÉRANT la possibilité au 31 décembre 2020 de résilier le CEJ afin de pouvoir bénéficier, dès le 1^{er} janvier 2021, des bonus territoire CTG sur les équipements et services existants financés dans le CEJ, sur les équipements nouveaux petite enfance et sur les actions de pilotage BAFA et coordination ;

CONSIDÉRANT que des avenants aux conventions Prestation de services existantes devront être signés ainsi que des conventions spécifiques sur les actions de pilotage BAFA et coordination ;

*

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE A L'UNANIMITE :

Votants : 115

- Pour : 115

- Contre : 0

- Abstentions : 0

- De valider le principe du passage aux bonus Territoire dans le cadre de la Convention Territoriale Globale conclue avec la CAF du Puy-de-Dôme et la Ville d'Issoire pour la période 2019-2022 ;
- De dénoncer le Contrat Enfance Jeunesse conclu entre l'Agglo Pays d'Issoire, la Ville d'Issoire, la CAF et la MSA au 31 décembre 2020 ;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer les avenants aux conventions Prestations de services concernant les équipements et actions déjà existants, les conventions spécifiques concernant les actions de pilotage BAFA et coordination avec effet au 1^{er} janvier 2021 et tout document y afférent ;
- De valider la liste des équipements déjà soutenus dans le cadre du Contrat Territoriale Globale (CTG), conformément à son annexe 2 ;
- D'une manière générale, autoriser Monsieur le Président à engager toutes les démarches et signer tout acte ou document se rapportant à ce dossier.

*

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les

Pour copie conforme :

Le Président,

Bertrand BARRAUD



Publié et certifié exécutoire

Issoire, le 01/10/2021

Transmis à la Sous-Préfecture d'Issoire le 01/10/2021